

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Du 1er septembre au 1er octobre 2021

Par arrêté n°19/21 du 28 juin 2021, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°8 du PLU de la commune de La Fare les Oliviers.

Cette procédure va permettre de mettre à jour, modifier et préciser le règlement pour garantir une meilleure sécurité juridique, mieux réglementer les opérations de plusieurs logements, et limiter le mitage, en réglementant notamment l'emprise au sol, les largeurs de voirie, et l'implantation des constructions. Il s'agit également de mettre à jour, modifier et créer des annexes au PLU, notamment la création d'un lexique et de réactualiser les emplacements réservés par la suppression et la création de nouveaux emplacements. Cette procédure permettra également de mettre en cohérence les dispositions réglementaires entre les zones et notamment les prescriptions relatives aux places de parkings, aux réseaux, ou aux types de constructions. Elle prendra en compte le Porter à Connaissance Incendie dans le règlement et les documents graphiques du PLU. Elle fera également l'objet de mise à jour des emplacements des talwegs, de modifications et réactualisation de l'article 11 du règlement du PLU, notamment pour permettre une architecture plus moderne et permettra de modifier le zonage du secteur du Chemin des Tèses classé en zone 1AU pour correspondre à la réalité de terrain.

A cet effet, Monsieur Didier RICHARD, Manager milieu industriel, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision n°E21000067/13 du 18 juin 2021.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 1er septembre au vendredi 1er octobre 2021 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Le dossier de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers est composé des pièces suivantes :

le projet complet de la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme (Notice de présentation, Règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone UP, les planches de zonage, le plan et la liste des Servitudes d'Utilité Publique, la liste des Emplacements Réservés, le Porter à Connaissance sur le risque feu de forêt) ;

les pièces administratives ;

les avis des personnes publiques associées et consultées ;

deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de cette procédure. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale complète. Cet avis est intégré également dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable aux Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS. Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00; et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 SALON DE PROVENCE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public aux Services Techniques de la commune et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire.

Un registre est également mis à disposition sous format numérique sur le site web suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification-8-plu-la-fare-les-oliviers>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante : modification-8-plu-la-fare-les-oliviers@mail.registre-numerique.fr

Il sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais et de la commune de La Fare les Oliviers aux adresses suivantes :

<https://www.agglomere-provence.fr> et <https://www.lafarelesoliviers.com/>

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

Au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers :

- Le mercredi 1er septembre 2021 de 08h30 à 12h00 ;
- Le jeudi 16 septembre 2021 de 08h30 à 12h00 ;
- Le vendredi 1er octobre 2021 de 13h30 à 16h00.

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

- Le mardi 7 septembre 2021 de 08h30 à 12h00 ;
- Le jeudi 23 septembre 2021 de 08h30 à 12h00.

La Division Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04.90.59.69.63 / mail :severine.bellon@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais. Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers, à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites internet : <https://www.agglomere-provence.fr> ; <https://www.lafarelesoliviers.com/>, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°8 du PLU de La Fare les Oliviers sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

**Le Président du Conseil de Territoire
Du Pays Salonais**

Nicolas ISNARD